



Sommaire :

SPECIAL

C.E.S.R.

Séance du 16 mars 2009

Editop. 1-2

Rapport d'activité des
services de l'Etat dans
la Région Bretagne
pour l'année 2007 p 2-3

Politique régionale
concernant la langue
bretonnep. 3

Etude de la section
mer « des énergies ma-
rines en Bretagne, à
nous de jouer » p.4-5

Bretagne 2.0 rapport
2008p.5-6

Site Internet :
www.cgt-bretagne.fr
mail :
cgt.bretagne@wanadoo.fr
Tél. 02 99 65 45 90
Fax : 02 99 65 24 98
Directeur de la
publication :
Christian PELTAIS
I.S.S.N. : 1258-7745
C.P.P.A.P. : 0713 S 07992
Bimensuel - 0,15€



Edito

Par Patrice
BOUDET
Responsable du
Groupe CGT
au C.E.S.R.

Une plénière des moins classiques avec la présence du Préfet de Région. Une présence due à un ordre du jour où le bilan de l'action de l'Etat en région était examiné. Il faut savoir que ce bilan traitait des années 2006/2007, c'est dire qu'avec ce décalage temporel, les enseignements qu'on peut y puiser ne sont pas significatifs. Par contre, la période s'est prêtée à un examen de la situation de crise économique et sociale.

Pour le Préfet, cette crise doit mettre encore plus l'Etat au service des territoires. Interpellé par la CGT (voir déclaration) sur la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) et ses conséquences néfastes avec la régression de la place et du rôle des services publics, le Préfet a néanmoins confirmé sa mise en œuvre définitive le 1er janvier 2010.

Pour lui « la crise existe, nous sommes dans une période d'incertitude, il faut continuer à gérer et avoir des réformes... » discours entendu et martelé par les pouvoirs publics mais loin d'être partagé au regard des luttes qui se développent.

Pour passer ce cap, il propose de consommer les crédits Contrat de Projet Etat/

Région (CPER), entre autres les grands travaux d'infrastructures (LGV, routes, ports...), d'avoir un plan d'action spécifique pour le secteur automobile. Ce secteur, selon lui, traverse une crise conjoncturelle qu'il compte affronter en finalisant des dispositions originales... « Faire de la formation pendant les période de chômage est une piste intéressante... ».

Chacune et chacun peut observer que les propos tenus ne sont pas des scoops, ne sont pas rassurants mais que, visiblement, l'avenir de l'emploi reste bien entre les mains des salariés eux-mêmes.

Les manifestations des 29 janvier et 19 mars sont des signes encourageants, qu'il convient d'amplifier.



Avec la campagne confédérale « la France a besoin d'une stratégie industrielle » lancée en février, l'initiative de l'UD du Morbihan, le 4 avril, au parc des expositions du Pays de Lorient, sur le même thème « stratégie industrielle et perspectives dans le Morbihan », ce sont autant de débats, de propositions, de luttes qui donnent lisibilité et perspectives d'avenir.

Suite de l'édito page 2

Un autre grand sujet reste celui de la présentation d'une étude au C.E.S.R. sur les « énergies marines » dont Guy Jourden est le rapporteur.

Pour la CGT, la question de l'énergie est une question majeure, notamment l'énergie électrique. Quand on sait que nous produisons 5 % de ce que nous consommons, inutile de rappeler notre fragilité et notre dépendance.

Ainsi, ce rapport montre à l'évidence les capacités nouvelles qu'offrent les énergies marines autour de quatre axes que la CGT partage :

- Une production électrique en Bretagne
- Une nouvelle filière industrielle
- Un pôle de recherche et d'expertise
- Une démarche démocratique pour une appropriation collective de l'ensemble des secteurs et de la population.

De plus, la CGT rappelle son attachement à la diversité du bouquet énergétique tout comme l'urgence de décisions à prendre pour renforcer le réseau et sécuriser l'approvisionnement.

L'énergie, facteur de développement industriel est donc un vrai sujet de débat, y compris dans la situation de crise actuelle.

C'est d'ailleurs une des cinq priorités dans le dossier confédéral (cité plus haut) en lien avec le changement climatique.

Certes, un sujet sensible mais la proposition de créer un pôle public de l'énergie en charge de mettre en œuvre un plan énergétique profitable à l'industrie doit nous conforter dans l'idée de mener le nécessaire débat.

Un autre rapport du C.E.S.R. sur l'énergie sera présenté en juin 2009. La CGT y a déjà proposé de lancer un « Grenelle de l'énergie en Bretagne ». L'idée fait son chemin mais il est long... Dans le cadre de ce débat, une rencontre a eu lieu le 23 mars 2009 entre le Comité Régional, les U.D., les syndicats mines-énergie, leur représentant fédéral et régional. Ils ont décidé de poursuivre le travail sur les propositions et les actions à engager pour garantir l'alimentation énergétique de la Bretagne, au regard des besoins de la population et pour le développement de l'emploi.

Toujours sur l'aménagement du territoire et concernant l'accès au numérique pour tous en Bretagne, on s'aperçoit d'une « fracture » qui s'agrandit. La CGT l'a dénoncé et fait des propositions. A nous de les porter, notamment sur une maîtrise publique du dossier Bretagne 2.O !

Enfin, la CGT a voté contre l'avis du C.E.S.R. favorable à des bourses d'études pour les futurs enseignants bilingues breton-français. C'est à l'aune de la disproportion et de l'inégalité des aides que ce vote se justifiait (voir déclaration).

RAPPORT D'ACTIVITE DES SERVICES DE L'ETAT DANS LA REGION BRETAGNE POUR L'ANNEE 2007



**Intervention de
Annie
GAULTIER-LEFEUVRE**

Ce rapport annuel des services de l'Etat permet d'informer l'ensemble des citoyens et des élus locaux sur la mise en œuvre des politiques publiques. L'année 2007 a été également le début du Contrat de Projet Etat/Région 2007-2013. Le bilan du précédent CPER (2000-2006) affiche un taux d'exécution de 76,96%. L'engagement financier du nouveau CPER et programmes européens est inférieur au montant des crédits engagés du précédent : soit environ 700 millions d'euros pour 650 aujourd'hui.

Mais, 2007 est également le lancement de la Révision Générale des Politiques publiques (RGPP) une des mesures phares annoncées par le Président de la République. La RGPP va maintenant s'appliquer aux collectivités territoriales dont les dotations de l'Etat ont été réduites alors que, dans le même temps, elles sont sollicitées pour participer au plan de relance de l'économie. Les réformes sont sensées mieux répondre aux attentes des usagers. Mais on ne leur demande jamais leur avis. Loin de répondre à leurs besoins, le plan gouvernemental s'inscrit dans la régression généralisée de la place et du rôle du service public.

Chaque jour les régressions sociales et les coupes claires dans l'emploi et les budgets publics sont opérées au nom de l'équilibre budgétaire et du désendettement de l'Etat. La CGT ne nie pas la nécessité de la réduction du déficit budgétaire et de la dette publique, mais conteste les moyens actuels pour y parvenir :

- la baisse des impôts au profit des plus riches réduit les recettes de l'Etat.
- Les aides accordées aux entreprises au nom de l'emploi et l'investissement alimentent le déficit budgétaire et la dette publique.

Les audits réalisés dans tous les ministères (le plus souvent par des cabinets de consultants qui ont accompagné la réforme de l'Etat en particulier dans le monde anglo-saxon) préconisent plus de 300 mesures qui seront reprises dans la loi de programmation budgétaire 2009-2011.

La CGT est disponible pour construire des indicateurs de satisfaction et de qualité des services publics avec les salariés et les usagers. C'est sur de tels indicateurs que devraient se construire les diagnostics et être envisagées les évolutions nécessaires.

Le réseau des services publics est aujourd'hui soumis à la logique de rentabilité. Suppressions d'emplois, fermetures des services publics de proximité, baisses de crédits publics accélèrent le désengagement de l'Etat. Les dotations des services devraient être attribuées en fonction de leurs performances. Ainsi

- L'une de recherche, développement et innovation industrielle en fédérant tous les potentiels publics et privés qui resteraient implantés sur leurs sites actuels.
- La seconde d'éducation aux énergies marines serait basée sur un centre de ressources, de suivi des projets, de veille et de communication tous publics.
- Quant à la troisième elle aurait pour objectif la démonstration par la création de plates-formes d'essais en mer et l'exposition publique des différentes technologies pour faciliter l'appropriation collective de ce nouveau domaine.

Nous concluons sur cette appropriation collective des énergies marines dans notre région car c'est bien le point clé pour leur futur développement.

Personne ne doute aujourd'hui de la nécessité de diversifier notre bouquet énergétique. Il serait donc vraiment dommage de ne pas tout mettre en œuvre pour utiliser le potentiel d'énergies renouvelables marines que nous avons la chance d'avoir en Bretagne surtout si cela permet en plus le développement d'une nouvelle filière industrielle créatrice d'emplois nécessitant de nouvelles formations et des moyens en recherche/développement.

L'éolien flottant « far-shore » c'est à dire très éloigné des côtes, les hydroliennes immergées, mais également les parcs « houlomoteurs » peu visibles ont l'avantage de ne pas heurter le potentiel paysager, donc touristique et de réduire fortement les conflits avec les usagers de la bande côtière.

L'appropriation collective des énergies de la mer suppose un important travail de communication, d'explication, d'éducation et des débats publics.

La décision de la Région Bretagne d'initier un processus de concertation et de planification du développement des énergies marines s'inscrit dans cette démarche.

Nous pensons que le CESR par la diversité de ses composantes a également un rôle très important à jouer en la matière. **Nous reprendrons la conclusion de l'étude : à vous de jouer !!**

Bretagne 2.0 RAPPORT 2008



**Intervention de
Guy Jourden**

Le Président du Conseil Régional nous présente un rapport pour l'année 2008 relatif au bilan des actions de la Région en faveur de la politique numérique dans le cadre du plan « Bretagne 2.0 L'ambition pour une Bretagne numérique », qui définit les orientations de no-

tre région pour le développement des Technologies d'Information et de Communications sur tous les territoires bretons.

Les représentants CGT au CESR sont déjà intervenus en séance le 11 décembre 2006 sur cette question en insistant sur le nécessaire développement des usages, « l'instrumentalisation » du haut débit pour le développement local et la création de nouvelles dynamiques économiques et sociales.

Nous dénonçons également une triple fracture numérique due au réseau et faisons part d'un risque de superposition des réseaux téléphoniques financés par de l'argent public.

Le rapport 2008 confirme nombre de nos craintes.

Les zones blanches sont toujours là et la carte éditée par le centre d'étude des techniques de l'équipement de l'ouest fait également apparaître des zones grises très importantes.

Il n'est pas étonnant dans ces conditions que, d'après une enquête de l'observatoire Marsouin, 50% des communes bretonnes reçoivent « *des plaintes d'administrés qui estiment ne pas accéder correctement à l'ADSL ou au haut débit* »

Il suffit d'assister à des réunions des « exclus de l'ADSL » pour saisir leur désarroi, leur incompréhension sur la politique suivie pour la résorption des zones blanches au niveau de leur EPCI, du pays, du département, de la région... Elles et ils ont l'impression qu'il n'y a pas de pilote dans l'avion, que chaque collectivité veut s'occuper de leur problème mais rejette la responsabilité du statu-quo sur les autres.

Chacun y va de sa technologie du Wimax de plus en plus décrié, en passant par des offres « satellitaires » peu convaincantes au niveau débit et temps de connexion, pour finir sur l'installation filaire par la construction de NRA Zone d'ombre au niveau des sous-répartitions concernées.

Le constat est que rien n'avance ou très lentement et que pendant ce temps la fracture numérique ne cesse de se creuser. Cela finira par provoquer de forts mécontentements surtout si les solutions apportées ne permettent pas de faire évoluer à la fois les zones blanches et les zones grises vers des débits réels bien plus importants.

Il ne s'agit pas, bien sûr, de viser le 100 Mégas partout et tout de suite mais de créer un socle solide autour d'un débit réel minimum de 2 mégas et une égalité d'accès en tout point de la région.

Comme le dit fort justement le rapport dans son introduction, « la pression politique actuelle sur les « zones blanches » du haut débit sera multipliée par 30 dans 5 ans sur les « zones blanches » du très haut débit.

Certes, la région, par l'intermédiaire de dotations aux pays et aux départements, va participer financièrement pour aider à supprimer ces zones blanches, mais cela risque de se traduire par le financement de la superposition de réseaux exploités par des opérateurs privés qui par ail-

leurs réalisent de substantiels profits.

Là encore, chaque département breton suit sa politique, les Côtes d'Armor par une DSP (Délégation de Service Public), le Finistère par un PPP (Partenariat Public Privé), le Morbihan par l'installation de 81 NRA Zone d'Ombre, l'Ille et Vilaine par une DSP à Rennes et des NRA –ZO.

Même si la Région n'a pas de compétence en la matière, elle aurait pu, comme d'autres régions, être le chef de file dans le développement numérique où réseaux et usages sont inséparables. Nous pensons que le plan Bretagne 2.0 intégrait cette notion de coordination régionale.

Il apparaît de plus en plus évident que la concurrence dans le domaine de la communication n'est pas synonyme de développement des réseaux et des usages et encore moins d'aménagement harmonieux des territoires.

Les questions de la péréquation et d'une véritable maîtrise publique des réseaux sont de plus en plus posées par les acteurs économiques et sociaux, les élus....

Le groupe CGT rappelle ses propositions de décembre 2006

Tout d'abord l'intégration dans le service universel du haut et très haut débit, des mobiles et de certains contenus à exclure de la sphère marchande (logiciels, école, santé, administration, formation, culture, environnement, sécurité, services sociaux..).

Ensuite une maîtrise publique des réseaux

Pour la CGT, l'accès aux divers moyens de télécommunication par tous, sur tout le territoire national et au même tarif, **est bien une mission de service public à part entière.**

Pour cela une maîtrise nationale publique s'impose.

Le rôle de l'Etat devrait être de veiller au respect de cette mission de service public **par la création d'un pôle public** de la communication où les collectivités territoriales (régions, départements, communautés de communes et communes) avec son aide financière assureraient la mise en œuvre avec le rôle de prescripteur et d'entraîneur en organisant la coopération entre les différents opérateurs. Les usagers et les associations qui les représentent ainsi que les salariés du secteur de la communication devraient également être partie prenante des choix effectués.

Un cahier des charges de tous les intervenants du secteur **doit définir un socle de service public et des critères de gestion en terme d'efficacité économique et sociale.**

Il faut instituer un financement permettant l'accès de tous à la communication avec un principe de péréquation tarifaire comme ce fut le cas pour le téléphone fixe.

Une contribution de tous les opérateurs, les fournisseurs d'accès, les prestataires de services doit être organisée.

Les institutions financières qui ont une large part de res-

ponsabilité dans l'endettement des opérateurs doivent également participer à cet effort par des prêts à taux réduits.

Il faut également revenir à une logique industrielle et d'investissement à long terme, associant recherche publique, opérateurs et équipementiers. Le pôle réseaux et image de notre région devrait permettre de développer fortement la filière TIC en lien avec les territoires. La Bretagne pourrait être un exemple en matière de haut et très haut débit.

Pour la Bretagne, **nous faisons la proposition de création d'un conseil de développement du numérique** constitué à parts égales d'utilisateurs (les mandatés des associations représentatives), de salariés du secteur (mandatés syndicaux en fonction des résultats des élections professionnelles du secteur) et d'opérateurs, pour contrer le « lobbying » actuel.

Aujourd'hui la communication est un levier essentiel du développement économique, culturel et social. Elle doit cesser d'être considérée comme une simple marchandise.

Faute d'une ré-appropriation publique totale du secteur des télécommunications les inégalités d'accès au très haut débit vont s'accroître rapidement non seulement entre les régions mais à l'intérieur même des régions. **Elles vont s'accroître également entre les citoyens sur le plan financier. Elles vont également devenir décisives pour les entreprises dans leur développement et leur choix d'implantation.**

Alors Bretagne 2.0 nous répétons **oui pour le haut débit et le très haut débit, oui pour un réseau du futur en fibre optique, oui pour des contenus de qualité, innovants mais à la condition que cela ne reste pas un vœu pieux du style on se met devant un bout de terrain et on annonce à la cantonade qu'on aimerait une bonne récolte de blé** (le très haut débit pour tous les bretons en 2012). Il **Faut juste ne pas oublier de semer et surtout ne pas laisser une bonne partie des champs en friche** (sans accès à un véritable haut débit)

A partir du site du C.R.B.
www.cgt-bretagne.fr

et/ou le lien C.E.S.R.
<http://www.region-bretagne.fr/CRB> → Le Conseil économique et social régional → L'actualité du CESR → Les avis du C.E.S.R.,

vous pouvez accéder :

- aux avis et vœux du C.E.S.R.
- mais aussi à toutes les interventions des membres C.G.T. du C.E.S.R.
- ainsi qu'à celles de tous les autres membres du C.E.S.R.